

Les vacances approchent!

La période de prise de vacances annuelles est déterminée par la Société le ou avant le 1er avril de chaque année. Cette période vise **la majorité** de ses employés et entraîne l'arrêt presque complet des activités de la Société. Des mesures sont prévues à la convention pour les employés qui ont accumulé une période de vacances plus courte que la période décrétée par la Société. Cette année, la période de vacances prévue est du 6 juillet 2009 au 2 août 2009.

Lorsque la présence d'employés est requise pendant cette période pour assurer les activités de base d'un secteur, les employés choisissent, par titre d'emploi et par ordre d'ancienneté, les dates auxquelles ils désirent prendre leurs vacances.

Par ailleurs, tout employé peut, après entente avec son supérieur immédiat, convenir d'une période de prise de vacances située en totalité ou en partie hors de la période de vacances fixe à la majorité des employés de la Société.

L'employé peut aussi, avec l'autorisation de son supérieur immédiat, reporter à l'année suivante la totalité ou partie de ses vacances.

Voici les articles à consulter à ce sujet dans la convention : 8.07 à 8.20

Nous avons besoin de votre implication!

Le comité exécutif du SGETQ n'est pas complet. Nous sommes toujours à **la recherche d'un vice-président à l'application de la Convention Collective**. Ses principales attributions sont de veiller à l'application de la convention et de signer les chèques conjointement avec le trésorier. Il s'agit d'un poste important mais il faut savoir que le VP à l'application de la Convention Collective ne travaille pas seul. Il est accompagné d'un agent de grief ou d'un autre représentant de l'exécutif. Le VP à l'application de la Convention est libéré environ 2 jours par semaine pour remplir son mandat et reçoit une formation en matière de gestion des litiges.

Il y a aussi un poste à combler au conseil syndical : celui de délégué aux Ventes et Affaires institutionnelles/Partenariat. Le délégué est là pour épauler ses collègues, accueillir les nouveaux membres et les informer de leurs droits. Il tient des réunions d'information dans son secteur au besoin. Il représente son secteur dans la structure syndicale.

On attend vos candidatures!

Congrès de la FNC

Le 21^e congrès de la Fédération Nationale des Communications aura lieu du 5 au 8 mai prochain, à l'hôtel Manoir Victoria dans le Vieux-Québec.

Les sujets discutés sont des plus intéressants :

- État de la situation dans les syndicats
Présentation : Journal de Montréal, TQS, Transcontinental
- La crise financière et économique : des mythes à comprendre
- Mutations du secteur des communications : la presse écrite à un tournant
- Prolifération des statuts d'emploi : devons-nous contrer cette réalité?
- Intégrer la relève en toute équité
- L'organisation du travail et la santé mentale

Plusieurs membres du comité exécutif participeront à ce congrès. On vous en reparle dans un prochain ADN.

Appel à tous

Souhaitez-vous publier une opinion ou une information dans l'ADN? Voulez-vous que certains sujets soient traités par le comité exécutif et que les conclusions soient livrées dans votre bulletin syndical?

Faites-nous signe : sgetq@total.net

SOURCE: Johanne Guidotti, VP à l'information, SGETQ